

DIRECTION DE  
L'ENVIRONNEMENT

Service des Installations  
Classées, des Impacts  
Environnementaux et des  
Déchets

Bureau des Installations  
Classées pour la Protection  
de l'Environnement

6 route des artifices  
BP L1  
98849 Nouméa Cedex

N° 2016-26032/DENV

*Le Directeur*

à

Monsieur  
Directeur du Fond Social de l'Habitat (FSH)  
BP 3887  
98845 Nouméa cedex

Objet : visite d'inspection réalisée le 14 septembre 2016 sur l'ouvrage de traitement et d'épuration des eaux usées de la résidence Lobata, commune de Nouméa.

Pièce jointe : compte-rendu de visite d'inspection

Monsieur le directeur,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, le compte-rendu de la visite d'inspection qui a été réalisée le 14 septembre 2016 sur votre ouvrage de traitement et d'épuration des eaux usées de la résidence Lobata, commune de Nouméa.

Je vous saurai gré de bien vouloir prendre en considération les différentes remarques et satisfaire aux demandes formulées par l'inspection des installations classées.

Conformément à l'article 416-11 du code de l'environnement de la province Sud, vous disposez d'un délai de 15 (quinze) jours pour présenter vos observations par écrit.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

**Le Directeur de l'Environnement**

Jean-Marie LAFOND